VILLE DE GOSIER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MARDI 25 JUIN 2019

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le Mardi Vingt-Cinq du mois de Juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS: MM. José SEVERIEN – Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – M. Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mmes Félicienne GANTOIS – Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mme Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Cédric CORNET.

<u>ETAIENT ABSENTS</u>: M. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Mme Marie-Flore DESIREE (excusée) – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mme Marie-Antoinette LOLLIA (excusée) – M. Jean-Pierre DAUBERTON (excusé) – Mmes Madlise BERTILI – Christiane GANE – Roberte MERI – Solange BARBIN – M. Fabrice JACQUES.

Madame Maguy THOMAR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

FIXATION DU NOMBRE ET RÉPARTITION DES SIÈGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE

LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION LA RIVIERA
DU LEVANT DANS LE CADRE
D'UN ACCORD LOCAL

CM-2019-4S-DAJ-49

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-6-1 ;

Vu la circulaire NOR:TERB1833158C du 27 février 2019 du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ;

Vu le courrier du Préfet de la région Guadeloupe en date du 2 avril 2019 ;

Considérant que les communes ont jusqu'au 31 août 2019 pour répartir les sièges des conseillers communautaires au sein de leur EPCI de rattachement, par un accord local ;

Considérant qu'un arrêté préfectoral fixant la répartition des sièges entre les communes devra être pris au plus tard le 31 octobre 2019 ;

Considérant que cet accord doit être adopté par 1/2 des conseillers municipaux regroupant les ¾ de la population totale de l'EPCI ou par les ¾ des conseillers municipaux regroupant les ½ de cette population totale. Cette majorité devant également comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au ¼ de la population totale des communes membres ;

Considérant que la composition du Conseil communautaire a été fixée à la création de la CARL, dans le cadre d'un accord local en application de l'article L5211-6-1 du code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-6-1 :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De fixer à quarante-quatre (44), le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté d'agglomération la Riviera du Levant, réparti comme suit :

| Nom des communes membres | Nombre de conseillers communautaires titulaires |
|-----------------------------|--|
| LE GOSIER | 17 |
| SAINT-ANNE | 15 |
| SAINT-FRANCOIS | 9 |
| LA DESIRADE | 3 |

Article 2 : D'autoriser monsieur le maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

2 8 JUIN 2019

Et publication ou notification le

2 8 JUIN 2019

Fait et délibéré à Gosier, le 25 juin 2019

Pour extrait certifié conforme

P/o Lechaire empêché Le Premier Adjoins

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Fixation du nombre et répartition des sièges du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant dans le cadre d'un accord local

Date de transmission de l'acte :

28/06/2019

Date de réception de l'accusé de

28/06/2019

réception :

Numéro de l'acte :

CM20194SDAJ49 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

971-219711132-20190625-CM20194SDAJ49-DE

Date de décision :

25/06/2019

Acte transmis par :

Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

5. Institutions et vie politique

5.7. Intercommunalite

5.7.4. Autres